

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

Les exigences du politique

Peut-on gouverner sans politique ? Telle est en filigrane la question que posent ceux qui, à chaque occasion, regrettent que le choix des candidat-e-s au Conseil fédéral soit pareillement limité à cause d'exigences constitutionnelles (pas plus d'un conseiller fédéral par canton) et traditionnelles (répartition des sièges entre les partis et les régions linguistiques). Il est vrai que la personne qui sera appelée à remplacer René Felber devra être à la fois socialiste et romande, mais non vaudoise. Qu'elle soit en plus une femme serait bienvenu. La situation idéale, disent certains, serait que le seul critère de choix soit la qualité des candidats et non pas leur appartenance à un parti ou à un groupe linguistique. Ce serait évidemment contraire à notre système politique qui repose sur la concordance et la recherche du consensus plutôt que sur l'alternance et l'affrontement entre majorité et opposition. Mais c'est surtout entretenir l'illusion que pareil système serait politiquement viable: quelle serait la marge de manœuvre d'un Conseil fédéral composé majoritairement de représentants de la minorité politique sous prétexte qu'ils seraient hommes et femmes d'exception ?

Quant à la règle tacite, qui est respectée presque sans discontinuer depuis près de 130 ans et qui exige la présence de deux Romands au Conseil fédéral, on voit mal comment, après le 6 décembre, elle pourrait être sérieusement remise en question. Et d'ailleurs, ceux qui se plaignent d'un choix restreint seraient probablement les premiers à s'offusquer que les Alémaniques fassent main basse sur le Conseil fédéral sous prétexte d'une qualité médiocre des candidats romands.

Il faut bien admettre, une fois pour toutes, que le Conseil fédéral n'est pas un conseil d'administration. Les citoyens et les citoyennes doivent pouvoir, d'une certaine manière, s'y reconnaître ou au moins ne pas en être trop éloignés. Et la formation des cabinets des régimes parlementaires qui nous sont proches connaissent eux aussi leurs quotas et leurs limites clairement

définies: la plupart excluent d'emblée tout représentant de la minorité politique, même si elle dispose de près de la moitié des candidats potentiels... Quant au choix des électeurs français, il est limité depuis bientôt vingt ans et après les années de Gaulle à Mitterrand, Giscard et Chirac.

Ces quelques constats ne reviennent pas à dire que le système est parfait et que le nonante-neuvième conseiller fédéral — ou que la deuxième conseillère fédérale — travaillera dans les meilleures conditions qui puissent être, et c'est sur ce terrain que changement il devrait y avoir. Si la recherche de candidats de qualité est importante, l'aménagement de leur cadre de travail à ce que l'on attend d'eux une fois élus est également une tâche prioritaire trop longtemps négligée. Car le meilleur des conseillers fédéraux ne pourra jamais donner le meilleur de lui-même dans un système davantage taillé sur mesure pour un super-fonctionnaire que pour un homme politique d'envergure. Il est donc urgent de mettre sous toit une première réforme du gouvernement telle que celle proposée par le Conseil fédéral: à savoir adjoindre des secrétaires d'Etat à chaque chef de département et laisser à l'exécutif le soin de réorganiser l'administration et de rééquilibrer les dicastères. Une première étape qui peut se réaliser rapidement et qui n'exclut pas, par la suite, un Conseil fédéral de neuf membres ou un exécutif à deux niveaux: directoire restreint et ministres.

Il est enfin une autre ouverture qui aurait pu élargir le choix des candidats à l'intérieur du système actuel: c'est que plusieurs départs fussent annoncés simultanément. En ce sens, on peut regretter que les plus anciens des magistrats, Otto Stich et Jean-Pascal Delamuraz qui vont totaliser dix ans de présence à la fin de l'année, n'aient pas saisi cette opportunité pour contribuer à constituer une équipe nouvelle qui n'ait pas à porter le poids de l'échec du 6 décembre.

Des quotas à tiroirs

La recherche du candidat — de la candidate — idéal-e ne serait rien s'il n'y avait que la formule dite magique... Certains ont d'ailleurs beau être tombés dedans étant petits, ils n'en ont jamais ressenti les effets.

(pi) Les deux principaux quotas qui régissent l'élection au Conseil fédéral sont une répartition entre partis (2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 2 socialistes et 1 UDC), la fameuse «formule magique» en vigueur depuis 1960, et entre régions linguistiques. Ce dernier critère est d'ailleurs appliqué de manière assez souple depuis 1848; il est compliqué comme on va le voir par l'attribution quasi automatique de sièges à trois cantons: Berne, Zurich et Vaud. A une exception près, qui a duré cinq ans de 1876 à 1881, il y a toujours eu au moins deux latins au Conseil fédéral. Il n'y a par conséquent pas eu deux Romands en permanence, le dernier francophone à siéger seul étant le Valaisan Roger Bonvin: les Chambres ont remplacé le Vaudois Chaudet, en 1967, après l'affaire des Mirages, par le Tessinois Cellio. L'élection de Pierre Graber en 1969 rétablit la double représentation romande. L'après-Chaudet marqua également une des rares vacances vaudoises au Conseil fédéral: le plus grand canton romand y

est en effet représenté presque sans discontinuer depuis 1848. On note une absence vaudoise de 1876 à 1881, de 1945 à 1948 et de 1967 à 1974 (mais Pierre Graber élu en 1969, officiellement Neuchâtelois parce qu'originaire de ce canton, était néanmoins politicien vaudois: il fit toute sa carrière politique à Lausanne et siégea également au Conseil d'Etat vaudois; c'est maintenant le lieu de domicile qui détermine l'origine «officielle» d'un conseiller fédéral). Le canton de Berne a toujours eu un représentant au Conseil fédéral jusqu'en 1979; il est de nouveau représenté depuis l'élection d'Adolf Ogi en 1987. Quant à Zurich, il a connu une vacance de 1888 à 1902 (mais un conseiller fédéral considéré comme saint-gallois était également originaire de Zurich); le plus grand canton suisse n'est plus représenté au Conseil fédéral depuis la démission d'Elisabeth Kopp, en 1989. Il n'empêche que ces trois cantons, sauf exception ou scandale, considèrent qu'ils ont un droit tacite à y disposer d'un siège. Droit qui a peut-être eu sa

raison d'être mais qui ne se justifie plus à l'heure où la classe politique dans sa majorité rêve de faire sauter les frontières et de frapper à la porte de Bruxelles. Une garantie de représentation des minorités linguistiques nous semble suffisante.

A ces quotas tacites pourrait bien s'ajouter ces prochaines années l'exigence d'une représentation féminine: pour que les femmes soient représentées équitablement elles devraient, simple arithmétique, disposer de trois à quatre sièges au Conseil fédéral. Elles seront encore durant quelques années ou quelques décennies moins bien servies que les minorités linguistiques, qui sont surreprésentées: les Romands auraient arithmétiquement droit à 1,4 et les Tessinois à 0,3 conseiller fédéral, les deux communautés latines n'arrivant ensemble pas à deux en tenant compte de leur population...

Les quotas traduisent aussi les préoccupations du moment: peut-être sera-t-il possible, pour assurer une juste représentation des femmes, que d'autres exigences de la représentation proportionnelle soient mises en veilleuse. On se souvient que l'indépendante Monika Weber avait joué cette carte en présentant sa candidature contre celle de Kaspar Villiger pour succéder à Elisabeth Kopp. Elle n'avait recueilli que 33 voix, contre 124 à Villiger et 35 à Franz Steinegger, radical uranais qui avait le défaut... de vivre en concubinage. ■

Le canton de Genève existe-t-il ?

(jd) A Neuchâtel on connaît la musique. A peine annoncée la vacance du siège socialiste romand, le canton se mobilise en bon ordre derrière son candidat désigné à l'unanimité par son parti. A Genève, qui rêve pourtant depuis des décennies d'un représentant au Conseil fédéral, on apprécie à leur juste valeur les réserves et les préférences des autres partis qui bien entendu n'oublient pas de soupeser les chances futures de leurs candidats potentiels. Et c'est ainsi que sûrement se dégradent les chances de Christiane Brunner d'accéder au Conseil fédéral. Mais au fait le canton de Genève existe-t-il vraiment ?

UDC

Une longue histoire de dissidences

(cjp) Les difficultés que traverse l'Union démocratique du centre (UDC) à cause des dissensions entre l'aile populiste et la tendance modérée ne sont pas les premières de son histoire; ce parti est d'ailleurs né d'une dissidence radicale et a subi de nombreuses mutations depuis la fondation des premiers partis paysans à Zurich en 1917, puis à Berne en 1918. En 1921, les paysans vaudois lançaient à leur tour leur formation, sous l'impulsion d'Albert Wuillamoz, député radical au Grand Conseil. La dissidence vaudoise n'eut pourtant jamais le succès du mouvement bernois qui vida littéralement le parti radical de sa substance; grâce à la fusion avec les

anciens libéraux conservateurs bernois, le parti des paysans artisans et bourgeois (PAB) renforça son bataillon d'une aile intellectuelle et économique qui lui assura la domination sur le canton. Conservateurs, voire même réactionnaires, les PAB cantonaux agitaient volontiers la menace de la subversion et de la révolution pour obtenir des mesures de protection de l'Etat. L'attaque du conseiller fédéral Minger contre les socialistes, au moyen du projet de loi sur l'ordre public en 1933, en est un exemple. Un tract en français à l'occasion des élections communales bernoises de 1935 donne le ton: «Notre but: empêcher la soldatesque rouge d'obtenir la majorité dans notre capitale».

Une structure nationale n'est créée qu'en 1937, en même temps que l'Alliance des indépendants, sous la menace d'une dissidence des jeunes paysans. La dissolution du parti démocrate,

Un repêchage avec intérêts

Le Crédit suisse aura besoin de plusieurs années pour digérer le rachat de la BPS, qui va sensiblement peser sur sa rentabilité. Qu'est-ce qui a pu pousser ses dirigeants à se mettre de tels problèmes sur le dos, outre l'envie de passer enfin en deuxième position au classement des plus grandes banques suisses ? Tout le monde ayant deviné les effets de l'opération, reste à en comprendre les motivations.

(y) On n'a pas fini d'épiloguer sur le repêchage de la BPS par le Crédit suisse, tant ce rachat impressionne. Les effets d'une opération de cette importance, sans commune mesure avec les fusions quasi-quotidiennes de banques régionales, se feront durement sentir au niveau de l'exploitation; la fermeture de nombreuses succursales et diverses autres mesures de rationalisation entraîneront la disparition de plus de mille emplois, dans un groupe qui en compte désormais environ 22 600, dont 20 800 en Suisse. Voilà qui va contribuer non seulement au mouvement de concentration, mais aussi au «dégraissage» prévu dans le secteur bancaire, qui va perdre plus de 15% de ses emplois, déréglément et redimensionnement obligent (voir DP n°1106, ainsi que l'article «Le chômage dans l'espace et dans le temps», page suivante).

Quant aux motivations et aux visées du rachat, conscientes et expressément voulues au moment de la décision ou reconstruites a posteriori, elles sont

une autre dissidence radicale, lui vaut un nouvel élargissement en 1971 et une nouvelle appellation, Schweizerische Volkspartei-UDC. Dès lors, le parti es-saïme dans de nombreux cantons et la section bernoise se voit grignoter sa position dominante dans le groupe des Chambres fédérales par la section zurichoise, aux traditions très différentes. De nouvelles sections arrivent par ailleurs à toucher des milieux jusque là sous l'aile du PDC et de l'Eglise catholique, dont l'UDC se veut proche. D'autres clivages apparaissent donc, certaines sections, dont la bernoise, étant fortement imprégnées par la foi évangélique. L'UDC est une formation jeune, en comparaison des autres partis gouvernementaux tous nés avant la Première Guerre mondiale. Elle a toutefois rapidement été intégrée au Conseil fédéral: son premier représentant, Rudolf Minger, y a été élu en 1929. ■

principalement d'ordre financier et commercial.

Les fonds de l'affaire

En premier lieu, le Crédit suisse vient de s'acheter, à relativement bon compte, un supplément de fonds propres, avantage non négligeable tant en regard de la très précautionneuse réglementation suisse que pour les spécialistes du «rating». En clair: pour la coquette somme de 1,64 milliard de francs, inscrite à l'actif (participations) comme au passif (capital-actions) mais non versée, le Crédit suisse a pu se procurer 2,2 milliards de fonds propres, correspondant à la valeur comptable inscrite au bilan de la BPS à fin 1991.

Voilà qui devrait favorablement impressionner dans les milieux de la haute finance, où l'on ne goûte guère la discrétion de la CS Holding en matière de «ratio Cooke». Cette espèce de baromètre de la santé des banques, qui porte le nom de son inventeur, prend en compte le total des fonds propres en proportion de l'ensemble des engagements. Même si l'on peut avoir une définition plus ou moins stricte des fonds propres, le montant de ces derniers, rapporté à la somme des crédits accordés, constitue un indice reconnu de la sécurité d'un établissement, et contribue à son classement au hit-parade des banques. Or, justement, le Crédit suisse a reculé à l'indice de performance Moody's (tout comme la SBS d'ailleurs) et voudrait bien reconquérir le troisième A — qui correspond à la cinquième étoile dans la restauration.

La Raiffeisen des villes

Autre motivation du rachat, commerciale celle-ci. La BPS a un très épais portefeuille-clientèle, qui fait beaucoup moins double emploi avec celui du Crédit suisse que leurs réseaux respectifs d'agences et succursales. La BPS, c'est un peu la Raiffeisen des villes, avec ses 1 112 000 titulaires de comptes, (contre 939 000 au CS) et ses 160 000 porteurs de cartes eurochèque (227 000). De plus,

la clientèle de la BPS comprend de nombreuses PME, ces entreprises qui font le tissu économique suisse même si leur raison sociale n'a pas la notoriété des grandes boîtes et si, dans nombre de cas, leur situation est actuellement d'une précarité qui fait peur aux banquiers.

On note l'évidente complémentarité avec le Crédit suisse, qui a son siège à Zurich (et non à Berne comme la BPS, une curiosité dans le monde bancaire helvétique), sur le Paradeplatz comme il convient à une banque dont l'image reste celle d'un établissement à la clientèle (nouveau) riche plutôt que populaire — malgré d'immenses efforts commerciaux en direction des jeunes (soutien au sport et au jazz notamment). Du coup, le Crédit suisse va faire son entrée dans le «retailing» de masse, marché dans lequel l'UBS ne dominera donc plus aussi insolemment, avec ses 1,6 million de comptes-épargne et ses 750 000 comptes privés. Les spécialistes du marketing bancaire prédisent un grand essor à ces «affaires populaires», relativement sous-développées en Suisse où les services financiers des PTT ont su capter — et garder — un nombre élevé de comptes-salaire et fonctionnent désormais comme une vaste caisse d'épargne populaire, au grand dam des banquiers qui hurlent à la concurrence déloyale.

A noter enfin que des considérations plus politiques ont dû aussi intervenir parmi les motivations du Crédit suisse. Ses dirigeants savent que la révision envisagée de la Loi fédérale sur les cartels ne prévoit certes pas l'interdiction de ces derniers mais bien un contrôle accru des organisations analogues, c'est-à-dire des entreprises dominantes, et surtout un examen préventif des plus grosses opérations de concentrations entre elles, qui en sont à leurs derniers mois de totale liberté d'action. Affaire(s) à suivre, donc. ■

ici et là

● A l'occasion de la Journée mondiale de la santé, la Concertation pour la sécurité routière (CSR) et la Société suisse pour la politique de la santé (SSPS) mettent sur pied un colloque consacré à la **politique de la sécurité routière et au permis à points** qui aura lieu le 18 mars 1993 à Berne. Programme et renseignements: CSR, case 3078, 2800 Delémont, tel. 066/23 13 96.

● Les Rencontres environnementales de Genève auront lieu du 27 au 29 janvier sur le thème **Rationalité économique, rationalité écologique**. Renseignements au secrétariat des Rencontres environnementales, 58, rue de la Terrassière, 1207 Genève, tél. 022/786 23 24.

Etre plus nombreux à travailler moins

L'idée de la répartition du travail de manière à ce que personne ne manque de moyens de gagner sa vie pose la question du comment. Quelques réflexions sur diverses manières d'évaluer le temps de travail.

(ag) Autrefois, le chômage suscitait des propositions de remède économique. On dénonçait l'inadéquation des besoins légitimes avec la production destinée à les satisfaire. On considérait comme un scandale que les machines soient arrêtées faute de commandes alors que la demande latente était énorme et humainement fondée. Libéraux et planificateurs s'affrontaient sur ce thème.

Mieux, moins cher...

Aujourd'hui, le chômage persistant suscite avant tout des recherches en termes de répartition. Le partage est envisagé dans deux domaines. D'abord en termes de coût social. Si 100 000 chômeurs coûtent 4 milliards, n'est-il pas possible avec une somme

inférieure, disons 3 milliards, de créer 100 000 postes de travail ? L'autre répartition est celle du travail lui-même: étant admis une quantité donnée de travail, partageons-la équitablement entre tous.

La répartition du travail a des valeurs diverses: écologiques (mieux vivre et consommer moins), sociales (manifester une solidarité concrète), philosophiques (le travail est aliénant, l'homme se réalise pleinement dans son temps libre). Toutes mériteraient d'être soumises à discussion critique.

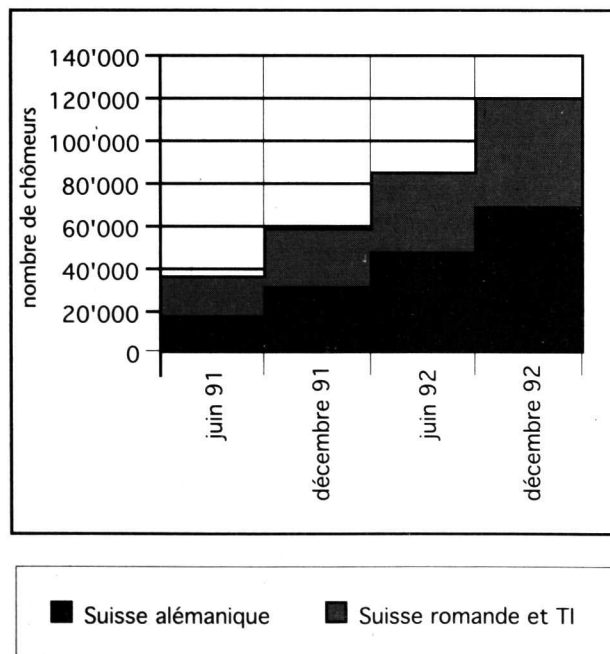
Ici nous esquissons (s'il est permis de penser la plume à la main) une première réflexion sur l'unité de référence de la mesure du travail.

● **L'année.** C'est la référence ordinaire,

mais elle ne s'est pas imposée d'emblée comme le démontre la lutte encore inachevée pour la mensualisation. Le travail, à cette aune, c'est l'année civile, moins les dimanches, les jours fériés, les ponts, les vacances; et l'obligation contractuelle de répondre à une assemblée hebdomadaire de prestations. Cette unité de mesure classique a le mérite de mettre en évidence les lacunes du droit du travail: par exemple le travail des saisonniers, exclus du travail annuel, ou la couverture parfois insuffisante en cas de maladie longue, ou la brutalité de certains licenciements, etc. L'inconvénient de cette référence, dans la recherche d'une systématique de la durée du travail, c'est que les propositions sont focalisées trop fortement sur la seule durée hebdomadaire.

● **La vie active.** Chacun est réputé fournir non seulement à un employeur, mais à la société qui lui a assuré une formation et qui lui garantit un certain nombre d'avantages sociaux, des années de travail. Le statut de l'indépendant répond à des exigences proches. La norme générale est de 35 à 40 ans de travail «social». La prise en considération de cette unité de mesure offre sur le plan théorique des possibilités particu-

Le chômage, dans l'espace et dans le temps...



(réd) Pas besoin de commenter le graphique ci-contre: on y voit confirmé que le chômage continue de toucher plus durement, en chiffres relatifs, Suisse romande et Tessin que Suisse alémanique. Intéressant de confronter ces chiffres avec ceux du recensement des entreprises 1991: ils révèlent que, depuis 1985, ce sont 211 000 emplois à plein temps et 272 000 emplois à temps partiel qui ont été créés en Suisse, le nombre d'«actifs» selon la terminologie officielle (soit de personnes exerçant une activité lucrative...) étant de 3 762 000 en 1991.

L'augmentation du nombre d'emplois est principalement le fait du secteur tertiaire (+438 509 ou +21% de 1985 à 1991); et c'est là où l'on dégraisse aujourd'hui que l'on engageait hier: les hausses les plus fortes sont enregistrées sous les rubriques «banques», «commerce de gros» et «consultation, planification», ce dernier secteur ayant «créé» plus de 50 000 emplois entre 85 et 91... Combien en restera-t-il au prochain recensement ? Dans le tertiaire toujours, près de 12 000 emplois ont été créés dans les œuvres sociales et une fois autant dans les administrations publiques. Le secteur secondaire enregistre une hausse limitée à 44 906 emplois (+3,6%), principalement localisés dans la construction.

Durant la même période, plusieurs secteurs ont perdu des emplois: ce sont, dans le secondaire et par ordre décroissant, les postes «habillement, textile», «industrie électrique et électronique» et «cuir, chaussures»; dans le tertiaire enregistrent des baisses, toutefois limitées, les secteurs «réparation», «services personnel» et «commerce de détail».

lièrement intéressantes que connaissent déjà les professions privilégiées qui bénéficient du congé sabbatique. Imaginons que la durée du travail hebdomadaire ne soit pas ou peu réduite, ni les vacances allongées encore, mais que une fois, ou deux fois, ou trois fois durant sa vie on bénéficie d'un congé annuel payé, assorti ou non de conditions de formation. L'avantage serait évident pour le bénéficiaire, inutile d'insister, et la répartition du travail en serait facilitée: une vacance d'une année permet, au titre de remplacement, un engagement de longue durée, rend plus aisé le recyclage d'un chômeur. Certes, la charge pour l'économie serait plus lourde puisqu'elle aurait à payer à la fois le congé et le remplacement, mais le subventionnement au titre de l'assurance-chômage serait facilité lui aussi. Ces modalités reviennent à substituer au chômage involontaire le droit au congé et à faire bénéficier les actifs cotisants d'un retour de leur effort de solidarité. Cette voie semble particulièrement féconde pour les partenaires sociaux et l'Etat.

● **La vie entière.** Sur l'ensemble d'une vie, il y a le temps de la formation, celui du travail, celui de la retraite payée par un «salaire différé». Si le temps de la formation s'allonge et surtout si l'espérance de vie s'améliore encore, le rapport durée du travail, durée du temps libre se modifie en faveur du temps libre. Même si quelques-uns de ces gains ne sont pas pleinement exploitables pour des raisons de santé par les bénéficiaires, ils sont là, réels et devant être financés par l'économie. Le progrès de la médecine impose, de fait, à l'échelle de la vie entière, une réduction de la durée du travail. Dans une réflexion globale, impossible de négliger ce paramètre.

Financement

Imaginons que l'action privilégie la réduction hebdomadaire de la durée du travail en convertissant les gains de productivité (disons 2%) non pas en augmentation du salaire réel, mais en réduction de la durée du travail ramenée à 32 heures en dix ans.

Dans cet exemple théorique, cela signifie que la génération active préfère toucher en nature son gain supplémentaire; il n'est ni soumis à impôt, ni astreint à cotisation sociale; il ne finance plus de manière croissante en francs la prise en charge des coûts sociaux. Certes on peut imaginer que le temps libre permettra de mieux restituer à l'individu

une partie des tâches aujourd'hui collectivisées (garderies, soins aux personnes âgées), mais cela dans certaines limites seulement.

L'affectation de la productivité exclusivement à l'abaissement de la durée du travail ne résout pas le problème du chômage, par répartition du travail, sauf dans les secteurs où le rendement reste constant, où toute réduction doit être compensée par des engagements nouveaux comme dans l'enseignement, la sécurité, la santé, qui sont pour l'essentiel des secteurs publics. Toute diminution de la durée du travail exigerait une dotation budgétaire plus importante,

sans qu'augmentent les impôts puisque les revenus stagneraient. Du moins faudrait-il tenter de bâtir des modèles économétriques sur ces hypothèses.

Conclusion provisoire

Le choix de l'unité de mesure du travail est décisive pour la définition d'une politique prioritaire de lutte contre le chômage, même s'il est concevable de jouer sur plusieurs registres. C'est la référence à l'unité vie active qui semble la plus prometteuse. Ajoutons qu'elle pourrait facilement être conciliée avec des tâches humanitaires ou de développement. Le débat est ouvert. ■

Travail à la carte

(pi) C'était avant l'augmentation du taux de chômage: les deux grandes régies fédérales peinaient à engager tout le personnel dont elles avaient besoin. Pour revaloriser quelque peu le statut de ses fonctionnaires, les PTT ont décidé de lancer un essai d'horaires de travail individualisés.

Ce système est entré définitivement en vigueur depuis le 1^{er} janvier pour l'ensemble des employés auxquels il est pratiquement applicable (la marge de manœuvre est limitée pour le personnel d'exploitation dont l'horaire est évidemment lié aux heures d'ouverture des guichets).

Concrètement, les fonctionnaires des PTT ont le choix entre plusieurs formules:

● **Horaire de travail à la carte.** Les employés peuvent travailler de 40 à 44 heures par semaine, l'horaire normal étant de 42 heures. La compensation peut se faire soit en temps (congés supplémentaires), soit en argent (adaptation du salaire), soit par une combinaison des deux. Une heure de travail en plus ou en moins par semaine correspond à 2,4% du salaire ou à une semaine de vacances.

● **Modèle basé sur la durée annuelle du travail.** Le nombre d'heures représentant la durée annuelle du travail peut être accompli en moins de douze mois; la compensation ne peut dépasser quatre semaines. Ce modèle est particulièrement destiné aux unités qui connaissent des volumes de travail irréguliers au cours de l'année.

● **Horaire de travail en équipe.** Un groupe œuvrant toute l'année dans la même composition peut fixer lui-même ses horaires.

● **Semaine de cinq jours.** Ce modèle permet de choisir un jour de congé autre que le samedi.

Durant la période d'essai, il n'y a eu que très peu de candidats pour travailler 44 heures par semaine de même que pour réclamer une compensation en argent. Selon Georges Eggenberger, secrétaire général du syndicat Union PTT, «le personnel souhaite une plus grande autonomie dans l'aménagement de la durée du travail et une compensation sous la forme de congés consécutifs pour les heures dépassant l'horaire normal.» Nombre d'employés sont donc prêts à voir leur salaire diminuer pour obtenir une semaine de vacances supplémentaire.

La marge de manœuvre des fonctionnaires était évidemment limitée par l'horaire de travail normal fixé à 42 heures. Elle pourrait être étendue avec un horaire de 40 heures, ce qui permettrait par exemple de travailler de 37 à 43 heures par semaine.

Enfin, il faut regretter que ce système ne soit pas ouvert aux travailleurs à temps partiel. Plutôt qu'une personne à mi-temps doive obligatoirement effectuer 21 heures par semaine, elle devrait pouvoir travailler six mois à plein temps et avoir congé six mois; ou aménager ses périodes d'activité et de repos en fonction des vacances scolaires ou d'autres critères. ■

L'INVITÉE DE DP

Viols de guerre

Sylviane Klein

rédactrice en chef de *Femmes suisses*

La télévision en a parlé. Les journaux ont craché la nouvelle, avec plus ou moins de dignité. Les Suisses en ont pris connaissance, avec plus ou moins de gêne ou d'indignation. Puis — les esprits soulagés d'en avoir parlé ? — l'horrible réalité a fait place à une autre actualité. Mais les faits restent. Après les camps d'ex-Yougoslavie dignes du troisième Reich, voici les camps du viol. Des milliers de femmes, musulmanes pour la plupart, systématiquement violées dans une démentielle stratégie de guerre.

En vérité, les odieux «viols de guerre» n'ont rien d'une invention serbe et l'on sait que dans l'autre camp il n'y a pas que des âmes pures. Cette arme abjecte, dénoncée comme crime par les règles internationales de la guerre, est depuis toujours et partout utilisée dans les situations de conflit. La domination des plus forts prenant possession des biens de ceux qu'ils ont conquis, un rapport de force entre mâles dont la femme est l'objet servant à démontrer la puissance. Là où la force remplace l'intelligence, l'animal remplace l'être humain.

Les viols collectifs de guerre dépassent la simple orgie qui fait ressurgir les instincts primitifs. Ces viols sont savamment planifiés, organisés. Les soldats que l'on saoule

sont amenés, voire forcés à cette débâcle afin que soit vaincue la volonté de survivre de l'ennemi, afin que soit humilié le peuple à abattre, afin que, dans le ventre des femmes, soient semées les graines de la haine.

Que ces camps du viol se trouvent à moins de deux heures de chez nous les rendent encore plus insupportables. A-t-on oublié que les occupants japonais en 1937 avaient violé plus de 20 000 Chinoises ? que c'était une arme de terreur utilisée par les Allemands qui traversaient la Belgique durant la Première Guerre mondiale ? une arme de vengeance de l'Armée Rouge contre les Allemands une trentaine d'années plus tard ? Dans les années septante, des centaines de milliers de femmes bengalis ont été martyrisées par les soldats pakistanais.

Au Koweït aussi

Aujourd'hui, au Koweït, de nombreux enfants sont nés, engendrés par les occupants irakiens. Leurs mères connaissent un véritable drame, les «bâtards de l'invasion», selon l'expression d'un médecin local, sont rejetés. Quelques mois après la libération du pays, un millier de femmes ont accouché d'un enfant de la guerre. Durant les sept mois de l'occupation, près de cinq mille jeunes filles et femmes koweïtiennes ont été victimes de sévices sexuels. Humiliées et traumatisées, ces victimes et leurs enfants sont rejetés de manière intransigeante par la société koweïtienne. Ecrasées par la honte et le déshonneur, marginalisées, nombreuses sont les femmes qui mettent fin à leurs jours ou abandonnent leur enfant devant les hôpitaux ou les mosquées. L'islam interdit strictement l'avortement. Dans la plupart des pays musulmans, les médecins qui pratiquent l'interruption de grossesse risquent jusqu'à quinze ans de prison.

Ce n'est pas une fatalité !

Les camps du viol en ex-Yougoslavie répondent à une logique guerrière insoutenable. Pourtant ils ne sont que l'exacerbation extrême d'un système existant, celui du pouvoir sur la femme, pouvoir qui conduit à la violence. N'a-t-on pas créé les droits de l'homme en oubliant ceux de la femme, tout en nous faisant croire plus tard qu'il s'agissait des droits de l'Homme avec un grand H !

Tant que dans nos sociétés dites civilisées les violences conjugales et le harcèlement sexuel seront minimisés, tant qu'on laissera supposer que finalement «elles aiment ça...» en parlant des violences sexuelles verbales ou physiques, tant que les abus sexuels sur les enfants resteront tabous et ne seront pas sévèrement réprimés et punis, la violence faite aux femmes sera latente et prête à exploser à chaque situation de conflit. Si nous voulons faire cesser ces viols barbares, il nous faut avant tout changer profondément les mentalités dans nos propres pays, cesser de faire preuve de laxisme devant des comportements qui tiennent plus de l'instinct de l'animal que de l'être humain.

Mais ces changements n'auront pas lieu du jour au lendemain et les femmes de Bosnie ont besoin de nous, tout comme leurs enfants nés ou à naître.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les horreurs qu'ont découvertes les survivants en ont traumatisé plus d'un. Plus jamais ça, ont-ils dit. Aujourd'hui, avec le développement des moyens de communication, nous savons. Nous savons pour le Guatemala, pour le Mozambique, pour le Soudan, pour la Bosnie, pour d'autres encore. Que faisons-nous ? ■

MÉDIAS

Dès la fin du mois de février les ménages romands recevront une nouvelle publication gratuite éditée par la TSR. Elle s'appellera *Hublot* et son lancement sera accompagné d'une animation à l'antenne.

Les écoliers sont prolifiques: ils publient environ cent cinquante journaux en Suisse. Une entreprise biennoise propose la livraison de dix-huit numéros de différents titres pour un prix forfaitaire annuel.

Le *Journal fluide* du BBRI n'a trouvé que huit cents abonnés au lieu des trois mille nécessaires à son lancement. Roger de Diesbach renonce donc, faute d'atteindre la masse critique...

Naissance en Allemagne d'un nouveau magazine d'information. *Focus* cherche à disputer le marché au *Spiegel* qui a le monopole de ce segment médiatique depuis des années. La lutte promet d'être chaude.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Sylviane Klein

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Une revue disparaît

La revue de l'Institut universitaire d'étude du développement cesse de paraître; l'occasion d'un état des lieux des relations universitaires helvético-africaines.

(jg) La disparition d'une revue est toujours un moment un peu triste, surtout lorsque cette fin n'est pas due à la désaffection des lecteurs, mais à la dureté des temps. C'est le cas pour *Genève-Afrique*, revue de recherche publiée par l'Institut universitaire d'étude du développement (IUED). Hormis les spécialistes, personne bien sûr ne connaît cette publication. Pour un bétotien, le titre est un peu surprenant. Pourquoi pas un jour une publication «Niamey-Europe» ou un périodique «Paris-Dakar» ?

Les responsables expliquent la fin de leur revue par le risque de dispersion, la multiplicité des activités, la crise et la rareté des ressources, mais sans utiliser l'antienne rebattue du désintérêt de l'Europe pour l'Afrique, sans doute une réalité pour l'économie, mais que les Etats et les institutions ne peuvent se permettre. Pour son dernier numéro, *Genève-Afrique* publie un intéressant recensement des études africaines en Suisse.

Il existait il y a vingt ans une dizaine de cours sur l'Afrique noire dans le monde universitaire suisse. On en compte aujourd'hui vingt-six dans un cadre équivalent sans compter les enseignements donnés par des œuvres d'entraide ou des sociétés missionnaires. En ce qui concerne les orientations thématiques, le tableau suivant a été établi à la suite d'une enquête¹:

Orientations	Réponses multiples
Environnement et développement	20
Art	7
Sciences des religions	6
Langues, littératures, traditions orales	6
Santé	6
Histoire, culture, anthropologie, etc	6

La réorientation des études africaines vers les problèmes de développement est manifeste. Il y a vingt ans, les études de sciences humaines étaient beaucoup plus dominantes. Les préférences régionales sont fortes. Les Romands travaillent sans exception dans l'Afrique francophone; le Mali, le Niger, le Burkina Fasso, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Tchad sont les terres d'investigation

favorites de nos universités. Celle de Fribourg semble plus orientée sur les pays dits interlacustres: le Rwanda et le Burundi. On ne retrouve pas cette orientation chez les Alémaniques dont les préférences vont plutôt à l'Afrique orientale: Tanzanie, Kenya, Ethiopie, en particulier.

Les liens entre tous ces universitaires et les organismes d'aide au développement sont naturellement étroits. Toutefois l'administration fédérale, à travers la coopération technique, finance relativement peu de projets de recherches. Mentionnons l'EPFZ qui travaille sur l'approvisionnement en eau au Niger et sur des recherches phytosanitaires (protection des rizières) et l'EPFL qui s'occupe d'énergie dans le Sahel. Un groupe bernois est engagé dans un pro-

jet de protection intégrée des produits agricoles à Madagascar. Les vétérinaires bernois étudient également des pathologies en Gambie. On le voit, des orientations très techniques et un intérêt assez limité pour les sciences sociales. Il faut remarquer que la plupart des institutions sont plutôt optimistes pour le développement de leurs activités et constatent qu'en définitive les études africaines en Suisse, même si elles sont assez limitées, se portent plutôt bien. Selon les spécialistes, il manque surtout un bureau de coordination, tâche que la Société suisse d'études africaines ne peut remplir, semble-t-il, à satisfaction. Selon Beat Sottas, la faiblesse structurelle des études africaines en Suisse est le problème le plus grave. La création de secrétariats centraux en tout genre est un des sports favoris des universitaires suisses. Espérons que nos amis africanistes ne succomberont pas trop à ce travers. ■

¹ «Perspectives des études africaines en Suisse», *Genève-Afrique*, vol. 30, n° 2.

Montre-moi tes livres

(cjp) Le catalogue des éditions scolaires zurichoises est une élégante brochure des 136 pages qui s'adresse en premier lieu aux enseignants mais aussi aux parents ou à tout curieux qui désirerait, par un survol de la liste du matériel pédagogique, se faire une idée de l'enseignement aujourd'hui.

La langue allemande domine, sans traces apparentes de dialecte, à l'exception d'un manuel de «Schweizerdeutsch» destiné aux élèves de langue étrangère des classes enfantines. Plusieurs livres d'allemand, spécialement rédigés pour les enfants de langue étrangère, sont également disponibles. Cassettes et diapos sont là pour assister l'enseignement dans les classes à plusieurs degrés. Des modèles de lettres aux parents existent en sept langues: albanais, anglais, italien, portugais, serbo-croate, espagnol et turc. Les langues étrangères, français, anglais et italien, sont l'objet d'un matériel didactique varié: livres, cassettes, transparents pour rétro-projecteurs, jeux de cartes, etc.

La géographie est enseignée dès la cinquième année et est abordée en cercles

concentriques où s'emboîtent le quartier, la localité, le canton, le pays, l'Europe et les continents. L'histoire et l'instruction civique prennent également Zurich comme point de départ pour s'élargir ensuite à la Suisse, à l'Europe et au monde. Les couvertures reproduites témoignent d'une actualisation fortement contrastée: un homme sur la lune dans un cadre du Moyen Age, par exemple.

L'information des parents est prévue par l'entremise d'une cassette vidéo de vingt minutes sur l'école enfantine et l'école primaire, éditée dans les sept langues étrangères des lettres aux parents. Il n'en existe pas de version française.

En plus des branches traditionnelles d'enseignement, l'informatique, l'éducation à la circulation et à l'environnement, l'enseignement spécialisé ont le support d'outils pédagogiques spécifiques.

L'ensemble de ce matériel a été élaboré ces dernières années; parions que les élèves n'auront plus à sécher sur la valeur du napoléon pour acheter du bétail, comme les potaches bernois d'il y a une trentaine d'années. C'était pourtant une manière comme une autre d'enseigner le calcul dans une autre base que celle de dix. ■

Les réformes après la tempête

La situation financière du canton de Genève fait moins de bruit depuis que les grévistes sont retournés au travail; mais les problèmes qui les avaient amenés dans la rue restent entiers et ne trouveront de solution que si des choix politiques clairs sont faits.

(jd) Le bilan des grèves qui ont secoué la fonction publique genevoise est plutôt maigre. Le Conseil d'Etat a réussi à faire passer un budget conforme au plan de redressement des finances qu'il s'est fixé et, chez nombre de fonctionnaires, l'enthousiasme militant et un réel souci quant à la qualité du service public ont fait place à l'amertume et au découragement. Pouvait-il en être autrement ? Probablement pas quand on sait le degré de méfiance qui règne entre les membres de l'exécutif et les représentants du personnel, à un point tel que le président du Cartel et le responsable du département des Finances ne s'adressent pas la parole en dehors des échanges obligés autour du tapis vert. On comprend dans ces conditions qu'une véritable négociation n'ait jamais pu se nouer, chacune des parties s'ingéniant à multiplier maladresses et rigidités, comme si personne n'avait vraiment intérêt à un accord: refus initial du Cartel d'admettre la gravité de la situation financière du canton, perçue comme une affabulation de l'exécutif destinée à mettre à genoux la fonction publique; précipitation et autoritarisme inutiles du Conseil d'Etat à la suite du rejet populaire d'une modeste hausse d'impôts en juin dernier; procédure de contrôle ambiguë et mode de retenue salariale hautement fantaisiste qui ont réussi à indisposer les non-grévistes eux-mêmes; incapacité des syndicats à admettre que la liberté d'action du gouvernement est limitée par le parlement et le souverain: dans une récente lettre à l'exécutif, n'exigent-ils pas qu'un éventuel accord ne puisse être remis en cause par un référendum fiscal ? Et l'on pourrait continuer l'énumération.

Vide politique

La crise financière a révélé un véritable vide politique. Ceux qui aujourd'hui montent en première ligne pour exiger de l'Etat une cure de minceur ne sont pas les derniers à avoir allègrement voté des dépenses il y a peu encore. Lorsqu'il

s'agit de préciser la nature et l'ampleur des coupes, la droite est singulièrement muette. La gauche socialiste, tiraillée entre ses responsabilités gouvernementales et ses liens privilégiés avec la fonction publique, danse une valse-hésitation qui ne renforce pas sa crédibilité. Seuls les écologistes, à l'aise puisqu'ils dénoncent depuis des années la boulimie de l'Etat, ont avancé quelques idées vraiment originales. Les organisations de fonctionnaires, en campant sur la défense des acquis, n'ont pas su saisir l'occasion et remplir ce vide. Plus récemment, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) est sorti de sa réserve et a émis des propositions intéressantes (DP n° 1098), non sans susciter des grincements de dents chez ses partenaires, par exemple l'idée du partage du travail.

Les réductions linéaires: une solution à court terme

Vu la gravité de la situation financière actuelle mais surtout de l'évolution prévisible, on peut admettre les mesures relativement sévères décidées par le Conseil d'Etat pour 1993 et notamment le blocage des salaires. Mais il faudra très vite revenir à l'indexation, avec éventuellement des aménagements destinés à favoriser les revenus les plus bas. Par contre le système de rémunération et les augmentations automatiques des revenus réels (annuités, primes de fidélité) méritent discussion: comment l'Etat pourrait-il payer ses fonctionnaires sans tenir compte de la situation économique générale et notamment de ses rentrées fiscales ? Par ailleurs, les coupes budgétaires linéaires peuvent se justifier provisoirement par le besoin de réaliser dès maintenant des économies. Mais cette manière de faire ne peut durer longtemps. Déjà on observe le ridicule d'une situation qui voit des établissements scolaires devoir amputer leur budget dans la même proportion, quels que soient les problèmes

auxquels ils ont à faire face, alors que le Département de l'instruction publique ne s'est pas encore posé la question du maintien de ses services de recherche et de l'audiovisuel; ou des administrations qui ont fait de louables efforts de rationalisation ces dernières années être soumises au même régime amaigrissant que celles qui n'ont pas regardé à la dépense.

Priorités

Le Conseil d'Etat a certes indiqué des priorités: personnes âgées, logement social et chômeurs. Cela ne suffit pas. Les nécessaires mesures d'économie doivent maintenant faire l'objet d'un débat politique qui distingue l'ordre des priorités dans les tâches de l'Etat, et de négociations décentralisées qui associent les organisations du personnel à la réorganisation de l'administration. Seuls des progrès rapides et substantiels, bénéficiant d'un large soutien politique, convaincront les fonctionnaires qu'ils ne sont pas les boucs émissaires de la crise financière et créeront les conditions indispensables d'un éventuel accroissement de la charge fiscale, s'il appert que les tâches sociales et éducatives essentielles l'exigent. ■

L'immuable scénario

(jd) Prenez un groupuscule fondé par des déçus des partis de la gauche traditionnelle à qui ils reprochent leur mollesse et leur compromission. Imaginez que ce nouveau mouvement, pour se profiler, décide de lancer une initiative populaire et sollicite la collaboration des cousins honnis, au nom d'un front commun des forces de progrès. Il y a de fortes chances pour que le scénario se réalise si l'on se réfère au passé de la politique fédérale et à une récente actualité genevoise: le mouvement «Solidarités» vient d'entraîner à sa suite, dans le lancement d'une initiative fiscale, les partis socialiste, écologiste et du travail. Ce type d'alliance ne profite qu'à la mouche du coche qui s'y connaît à faire avancer le cheval mais aussi à le mépriser lorsque l'effort est accompli.